

Les internes

Le démographie

Les DES

Les AFS AFSA DFMS DFMSA

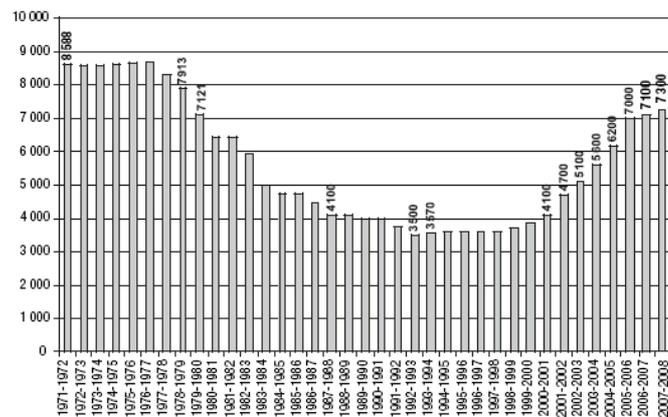
Les RMG ..

Dr Simon CATTAN

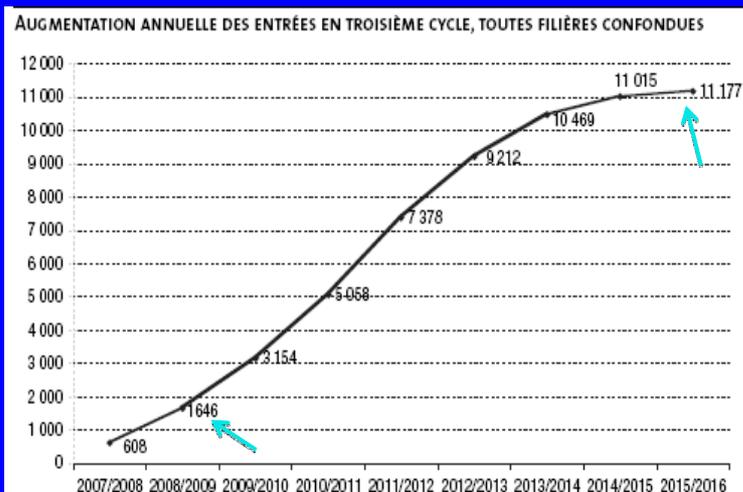
GHI Le RAINCY MONTFERMEIL

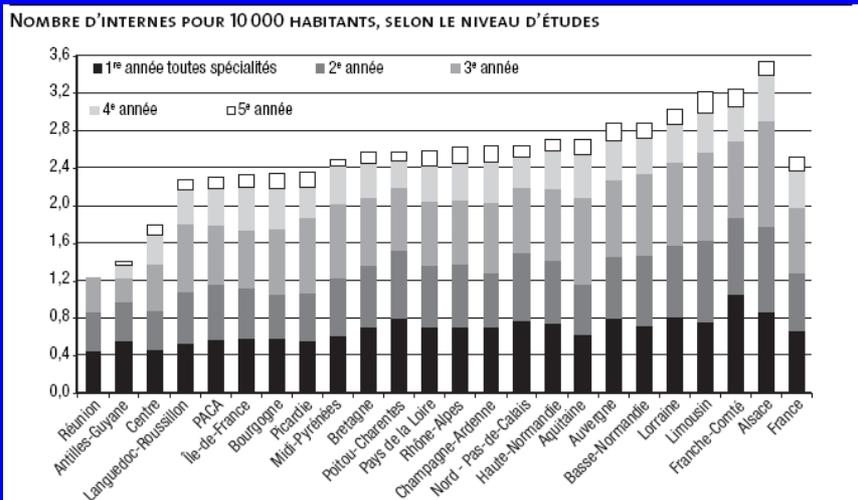
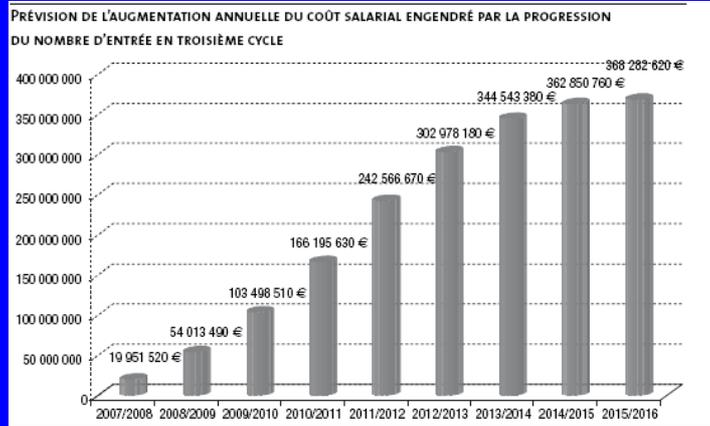
GRAPHIQUE 1

ÉVOLUTION DU *numerus clausus* DES ÉTUDES MÉDICALES

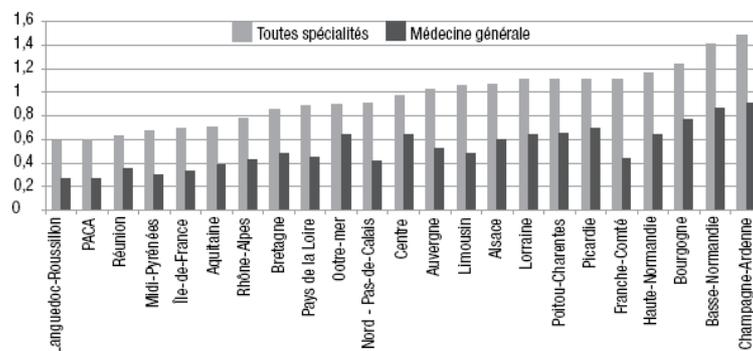


Specialite	Intitule du DES	Effectifs	Repartition (5 ^e semestre et suivants)
	1 ^{re} et 2 ^e année	1 542	
Specialites medicales	Années suivantes	2006	
	dont: Anatomie et cytologie pathologique	49	2,4%
	Cardiologie et maladies vasculaires	297	14,8%
	Dermatologie et venerologie	148	7,4%
	Endocrinologie et metabolisme	91	4,5%
	Gastro-entérologie et hépatologie	141	7,0%
	Genétique médicale	13	0,6%
	Hématologie	8	0,4%
	Medecine interne	153	7,6%
	Medecine nucleaire	50	2,5%
	Medecine physique et de readaptation	35	1,7%
	Néphrologie	105	5,2%
	Neurologie	128	6,4%
	Oncologie	122	6,1%
	Pathologies cardio-vasculaires	37	1,8%
	Pneumologie	106	5,3%
	Radiodiagnostic et imagerie médicale	435	21,7%
Rhumatologie	88	4,4%	



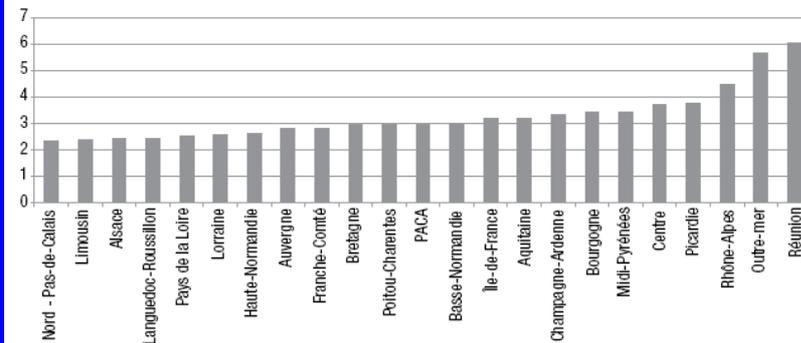


NOMBRE DE POSTES D'INTERNE OUVERTS AUX ECN 2007 POUR 10 000 HABITANTS

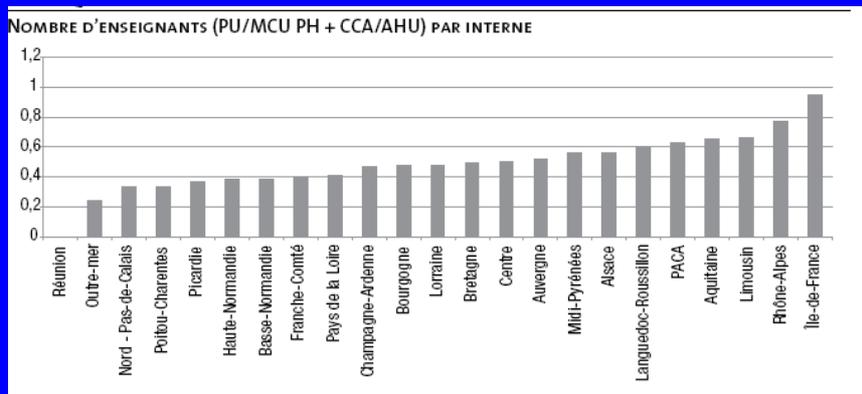
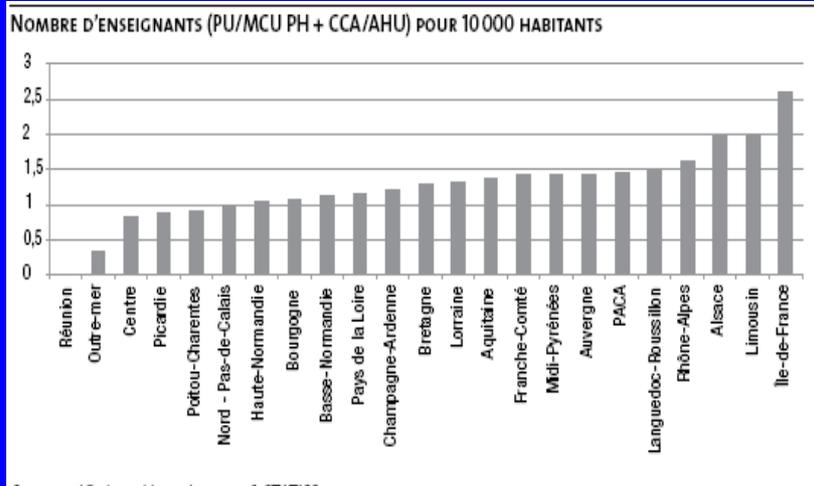


Sources : JO STATISS

NOMBRE DE SENIORS (PU/MCU PH + PHTP + CCA/AHU) PAR INTERNE

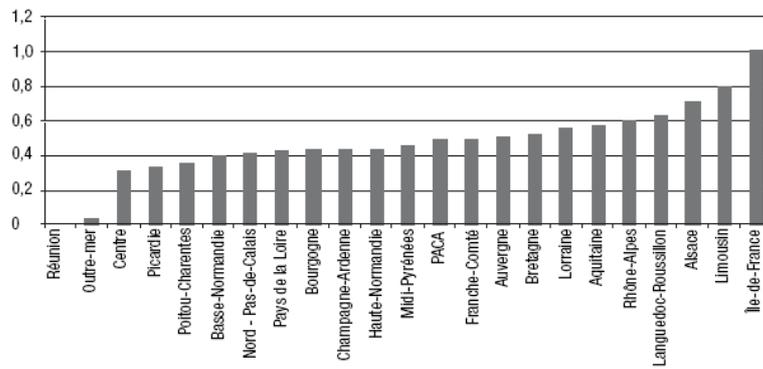


Sources : JO du 7 décembre 2006, SIGMED, enquête ONDPS 2007.



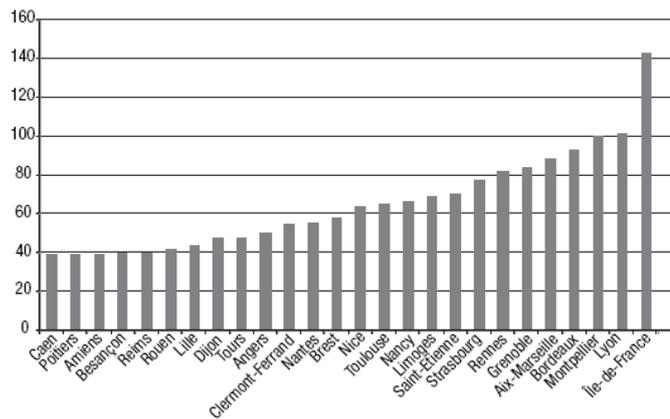
GRAPHIQUE 7

NOMBRE DE POSTES DE CCA/AHU POUR 10 000 HABITANTS



Sources : JO du 7 décembre 2006, SIGMED, enquête ONDPS 2007.

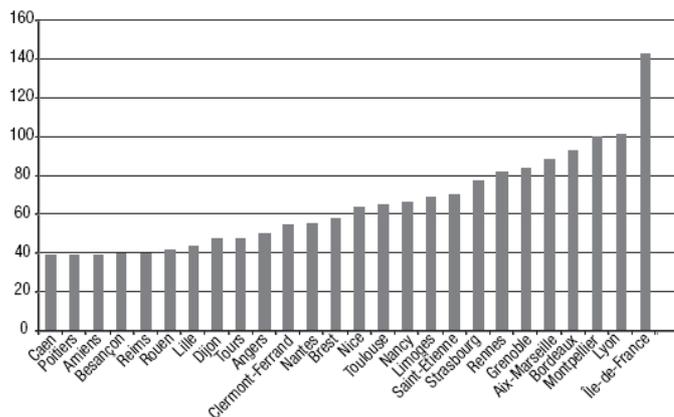
NOMBRE DE POSTES DE CHEF DE CLINIQUE PAR INTERNE, PAR SUBDIVISION



Lecture : Montpellier dispose aujourd'hui d'un poste de chef de clinique par interne, l'Ile-de-France a un nombre de postes de chef de clinique supérieur de 40% à sa population d'internes, Caen, Poitiers, Amiens, Besançon et Reims ont un nombre de postes de chef de clinique inférieur de 60% à celui de leur population d'internes.

Sources : JO du 7 décembre 2006, SIGMED, enquête ONDPS 2007.

NOMBRE DE POSTES DE CHEF DE CLINIQUE PAR INTERNE, PAR SUBDIVISION



Lecture : Montpellier dispose aujourd'hui d'un poste de chef de clinique par interne, l'Île-de-France a un nombre de postes de chef de clinique supérieur de 40% à sa population d'internes, Caen, Poitiers, Amiens, Besançon et Reims ont un nombre de postes de chef de clinique inférieur de 60% à celui de leur population d'internes.

Sources : JO du 7 décembre 2006, SIGMED, enquête ONDPS 2007.

Les DES et AFS

- Première étape : l'agrément
 - Questionnaire DRASS et coordinateur .
 - Pas de critères nationaux pour la cardio
 - En région parisienne : USIC , plateau technique non invasif , au moins 3 TP

Les D.E.S.

- Deuxième étape : avoir un poste
 - période de pénurie !!! 13 services agréés en CHG d île de France dépourvus de DES
 - Services excentrés du CHU sont défavorisés
 - En région parisienne : 72 postes , 30 % en CHG et 70 % en CHU

Les DES , La maquette générale

Décret n° 2004-67 du 16 janvier 2004 relatif à l'organisation du troisième cycle des études médicales

NOR : MENS0302822D

Art. 15. – Les internes autres que ceux de médecine générale exercent leurs fonctions durant au moins deux semestres dans des hôpitaux autres qu'un centre hospitalier universitaire. Toutefois, l'enseignant coordonnateur du diplôme d'études spécialisées, en fonction des exigences de formation de ce diplôme et des capacités de formation de la subdivision dont relève l'interne, peut limiter à un semestre cette durée.

Les DES , La maquette cardio

- A) Cinq semestres dans des services agréés pour le diplôme d'études spécialisées de cardiologie et maladies vasculaires, dont trois au moins doivent être accomplis dans des services hospitalo-universitaires ou conventionnés. Un semestre sera consacré à l'apprentissage des techniques d'explorations cardiaques dans le cadre d'une unité fonctionnelle d'explorations et/ou d'imagerie cardiaque, dans un service ou dans un laboratoire d'explorations fonctionnelles agréés pour le diplôme d'études spécialisées de cardiologie et maladies vasculaires. Ces semestres doivent être effectués dans deux services ou départements différents.

Les DES , ce qui nous attends , HPST !!!

- Article 43
 - art 632-2 : un arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la santé détermine pour une période de cinq ans le nombre d'internes à former, par subdivision territoriale, compte tenu de la situation de la démographie médicale dans les différentes spécialités concernées et de son évolution au regard des besoins de la prise en charge spécialisée.

Les DES , ce qui nous attends , HPST !!!

- « un arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la santé détermine le nombre de postes d'internes offerts chaque année par discipline ou par spécialité et par CHU .
- Le choix de la cardiologie se fera à l'ENC Dès le premier semestre !!!!!

AFS AFSA DFMS DFMSA

Article 4 - Un arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé fixe, chaque année, pour l'année universitaire suivante, par discipline et spécialité pour chaque interrégion, le nombre de places offertes.
En vue de son inscription, le candidat doit satisfaire à des épreuves écrites de contrôle de niveau des connaissances en médecine ou en pharmacie, et produire une attestation de réussite au test de connaissance de la langue française (T.C.F., T.E.F.) équivalent au niveau B2 ou être titulaire du diplôme d'étude en langue française (D.E.L.F.) au minimum de niveau B2.

AFS AFSA DFMS DFMSA

Ces épreuves sont organisées, par discipline et par spécialité ouvertes au titre de l'année, le même jour, en tenant compte des décalages horaires, et au plus tard le 15 mars, dans les services de coopération et d'action culturelle des ambassades de France à l'étranger, auprès desquels les candidats demandent à participer à ces épreuves.

Elles portent pour la médecine, sur le programme des épreuves classantes nationales prévues par l'article 5 du décret du 16 janvier 2004, et pour la pharmacie sur le programme des concours de l'internat en pharmacie prévu par l'article 1 de l'arrêté du 3 juillet 1990 susvisés.

AFS AFSA DFMS DFMSA

Le conseil scientifique de médecine ou de pharmacie se constitue en jury et

dresse, par disciplines et spécialités, la liste des candidats retenus dans la limite du double du nombre de places ouvertes par disciplines, spécialités et interrégion.

Article 7 - Chaque université classe les candidats par disciplines et spécialités

après avoir recueilli l'avis :

- du directeur de l'unité de formation et de recherche ;
- du directeur général du centre hospitalier universitaire ou de son représentant en accord avec le responsable de la structure interne ou le chef

de service hospitalier où seront effectués les stages ;

- du coordonnateur interrégional de la discipline concernée.

Ce classement est transmis à l'université Strasbourg I qui informe les candidats de la suite réservée à leur(s) demande(s) et les répartit dans la limite du nombre de places ouvertes.

L'inscription est prononcée par le président de l'université d'accueil ou son représentant.

L'université Strasbourg I informe les candidats qui ne sont pas retenus.

Les RMG !!!!

- La médecine générale est devenue une spécialité médicale
- Nouvelle maquette :
 - 5 semestres hospitalier et un semestre chez le praticien .
 - Les services agréés pour la cardiologie ne valide que le stage libre .

Conclusions

- « l ' usine a gaz » pour les médecins étrangers .
- Des espoirs pour certains services sur les DES mais le privé est à l ' affût !!!
- Peu d ' espoirs pour les RMG !!!!